

La PRÉSIDENTE: Je crois qu'il y a la Grande-Bretagne.

M. RIDDELL: J'ai quelques statistiques à ce sujet, madame la présidente, si je peux toutefois les trouver dans ces documents. Je pourrais peut-être indiquer quelles sont les autres fonctions que remplit l'Organisation et revenir ensuite là-dessus dans un instant.

Tout d'abord, l'Organisation veille à l'entretien des réfugiés dans les centres de rassemblement. En deuxième lieu, elle sert de moyen de contact aux gouvernements qui désirent obtenir des immigrants parmi les réfugiés. Il n'y a pas à cet égard d'autre moyen de contact que l'O.I.R., qui a conclu des accords avec les puissances d'occupation. C'est à elle, par conséquent qu'incombe le soin d'établir le contact entre ces groupes et les zones de rétablissement possibles, et l'on voit difficilement comment cela pourrait se faire autrement à l'heure actuelle. L'Organisation s'occupe aussi d'avoir autant que possible des représentants à l'étranger pour les réfugiés eux-mêmes, ces représentants faisant autant que possible office de gouvernement par rapport aux réfugiés, en veillant à leur transport, en leur procurant les papiers voulus pour voyager et en protégeant leurs intérêts partout où ils le peuvent. Graduellement l'Organisation prend à sa charge le soin de protéger les intérêts des groupes de réfugiés. Elle s'occupe aussi de découvrir autant que possible les responsabilités d'établissement à l'étranger et de trouver des territoires où des groupes d'immigrants peuvent être rétablis.

L'hon. M. MURDOCK: Je crois savoir que, suivant un haut personnage qui a longtemps représenté l'UNRRA, beaucoup de ces réfugiés ne veulent pas changer leur genre d'existence actuelle. Savez-vous ce qu'il y a de vrai là dedans? Y en a-t-il beaucoup qui se contentent simplement de demeurer là et de se faire entretenir?

M. RIDDELL: Il en a été question de temps à autre, mais ceux qui vont dans ces camps ont l'impression que la grande majorité des réfugiés tiennent énormément à refaire leur vie quelque part dans le monde, où ils seront libres et pourront déterminer eux-mêmes leur sort économique. Il est possible qu'il y en ait qui se contentent de subsister dans l'ambiance assez restreinte des camps de personnes déplacées; mais d'après nos renseignements, ces camps ne sont pas très confortables. Je crois que la plupart des réfugiés seraient heureux de profiter de l'occasion de se rétablir, si elle leur était offerte.

La PRÉSIDENTE: Mme Henshaw a signalé que malheureusement, faute de ressources, il a fallu fermer un grand nombre d'ateliers dans les camps de personnes déplacées et que celles-ci n'ont plus la même facilité d'apprendre un métier.

L'hon. M. ROEBUCK: Les réfugiés des camps ont la permission de travailler à l'extérieur s'ils trouvent de l'emploi n'est-ce pas?

M. RIDDELL: Oui et certains ont été employés à des travaux forestiers en Allemagne.

L'hon. M. MURDOCK: Lorsqu'ils travaillent à l'intérieur, sont-ils payés ou rémunérés de quelque façon?

M. RIDDELL: Oui.

L'hon. M. MURDOCK: Par qui?

M. RIDDELL: Par les autorités militaires ou ceux qui les emploient. Pour ces réfugiés, les perspectives sont les mêmes qu'au début. Depuis que l'organisation internationale existe sous sa forme provisoire et surtout au cours des huit derniers mois, le nombre de gens de cette catégorie en Europe a diminué quelque peu; mais par contre il s'est accru